

A: Commission sur l'avenir  
de l'agriculture et  
de l'agroalimentaire du Qc.  
1150 Grande Allée Ouest  
le. étage Québec GIS 1E5  
télécopieur: 418-646-1051

A: Agriculture et agroalimentaire  
Canada consultations, prochaine  
politique agricole. 930 Carling  
Pièce 833 Ottawa. KIA 0G7  
Télécopieur 613-715-5353.

DE: J.P. Hardy  
2036 Rue  
Ottavien  
Marieville. Qc  
JPM 1E7  
(450) 460-4974

Le 24 Février 07.

Même après mes insuccès auprès de la CFCO ( vous vous souvenez ? )  
Commissions d'enquête sur le crime organisé ( section viande avariée ), et dernièrement  
sur la Commission des enjeux de la sécurité alimentaire au Québec, dont mon  
mémoire n'a même pas reçu accusé de réception, ainsi que la soumission de mes  
réflexions livrées aux instances gouvernementales sans lendemain, ma conscience  
sociale m'incite tout de même de revenir à la charge. C'est pourquoi j'ai l'inten-  
tion de vous soumettre hebdomadairement un cas susceptible d'intéresser le sujet:.

1er cas: En environnement

Voir nos copies de demandes faites  
à Environnement Québec et Canada, au sujet d'un projet pilote d'un traitement com-  
plet biotechnologique des lisiers d'animaux en rapport à l'émission des gaz à effet  
de serre, avec incidence sur la santé et le bien être des citoyens.

2e cas Urgent Voir Grand reportage de Radio-Canada, sur  
l'étiquetage obligatoire des O.G.M. et la position de Monsanto sur d'autres sujets.

a). Une étude récente indépendante démontre que des rats  
alimentés exclusivement à partir des O.G.M. ,, sont nettement plus prédisposés à  
l'éclosion d'un cancer, que ceux nourris sans O.G.M.

b). La Food and Drug Administration des E.U. ne désire pas  
que les viandes en provenance de la descendance des animaux clônés, ne reçoivent pas  
une étiquetage obligatoire. ( Voir articles de presse) .

c). A mon avis ceci est en prévision de la production anima-  
le par la technique avantageuse du clonage, et dans lequel on ajouterait un gène  
breveté par Monsanto dans la cellule de reproduction animale, , et de ce fait,  
les bêtes deviendraient des animaux transgéniques ( i.e. génétiquement modifiés )  
et toujours commercialisés sans étiquetage obligatoire pour la consommation humaine.  
En vertu des privilèges et autres avantages décernés par l'obtention de son brevet,  
Monsanto annonce déjà qu'elle veut vendre sa technique de procréation issue de ce brevet  
, et d'en exiger <sup>une redevance</sup> obligatoirement \$ sur chaque porc ou bovin etc qui originerait des  
droits acquis de cette multinationale. C'est vraiment inacceptable.

d). La F.D.A. des E.U. donne 90 jours à Santé Canada  
et autres organismes pour lui soumettre un mémoire sur la non nécessité d'un éti-  
quetage obligatoire des viandes provenant des animaux clônés.  
Le temps presse pour protester immédiatement, puisque Monsanto désire prendre le  
contrôle complet de nourrir la planète exclusivement avec ses O.G.M. non identifiés,  
ainsi que de ses animaux manipulés génétiquement.

e). On commence à fabriquer des viandes en éprouvette,,  
à partir de cellules souches. Devraient-elles être commercialisées sans étiqueta-  
ge également ?. ,, De toute évidence, nos organismes de protection du consommateur ont  
du pain sur la planche

Distribution.

- 1) Greenpeace
- 2) Journal de Chambly.
- 3) Filière.

Votre,,

J.P. Hardy

La Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

09 MAR 2007

M. Yves Lessard  
Député de Chambly-Borduas  
1 Rue Robert  
St-Basile Le Grand. Qc. J3N 1L7

De J.P.Hardy  
2036 Rue Ostiguy  
Marieville.Qc. J3M 1E7  
(450) 460-4974

Le 25 Février 07

Re: Etiquetage obligatoire des OG.M. et VGM  
( viandes génétiquement modifiées ).

M. Le Député,

En regardant de plus près le Grand reportage de Radio-Canada sur le sujet en titre, il est surprenant de constater que Mosento demande déjà une redevance \$ sur chaque porc ayant reçu des cellules reproductrices génétiquement modifiées d'un d'un descendant de porc cloné, ou d'un porc nature, et dans laquelle la dite semence contient un ou des gènes préalablement brevetés par cette multinationale.

Dans ce sens, j'aimerais savoir si Santé Canada exigera un étiquetage obligatoire des produits de ces porcs, lesquels après une telle manipulation génétique, ils deviennent par le fait même des porcs dits transgéniques ( C'est à dire manipulés génétiquement.

Bref, Il faudrait définir si un tel produit devrait recevoir une identification spécifique comme par exemple:

- a) Produit en provenance de la progéniture d'un porc cloné.
- b). Produit en provenance de la progéniture d'un porc cloné et transgénique.
- c). Porc génétiquement modifié .
- d). Etiquetage facultatif.
- e). Aucun étiquetage.

La food and Drug Administration des E.U. dans un communiqué ( Voir La Presse ) qui indique qu'il n'y a pas de différence entre une viande en provenance d'un animal cloné, et celle d'une viande ordinaire, celle que l'on connaît présentement, et en conséquence, elle ne voit pas la nécessité d'étiqueter cette viande dite en provenance d'un animal cloné .

La F.D.A. donne 90 jours à tous les organismes pour lui soumettre un mémoire à ce sujet.

Au niveau Canadien, , c'est Santé Canada qui prendra cette décision à propos d'étiquetage .

En conséquence M. Lessard, il serait très apprécié de vous informer auprès de Santé Canada si elle a l'intention de soumettre un mémoire à la F.D.A. à ce propos, et dans l'affirmative j'aimerais en recevoir une copie.

Pour bien se situer, voici la définition d'un clone.

Ensemble des descendants génétiquement semblables issus d'un être ou d'un animal unique par reproduction asexuée . ( EX: Cellule prise d'une oreille du défunt taureau Starbuck du Centre d'insémination artificielle animale du Québec de St-Hyacinthe , décédée en 1999.)

La technique progressée permettrait la création de clones qui sont des copies conformes du même être ou du même animal. Je soupçonne que Mosento a passé outre clandestinement à l'interdiction de Santé Canada, laquelle, est en vigueur depuis 6 ans de se servir de la semence d'un animal cloné, ainsi que pour sa consommation humaine . A ce sujet, nous le saurons officiellement lorsque les 50,000 doses de semence encore retenues par Ottawa de notre présent taureau cloné Maskoutain Starbuck II ,, auront reçu la levée de l'interdiction de Santé Canada pour permettre la commercialisation de son sperme tenu congelé,

Merci à l'avance.

J.P.Hardy



A: Hon. John Baird  
Ministre de l'environnement  
Chambre des Communes. Ottawa Ont

M. J.P. Hardy  
2035 Rue Oatiguy  
Mariville, Qc. J3M 1E7  
(450) 460-4974

Le 14 Février 07

Monsieur le Ministre,

En lisant attentivement les réflexions de Mme. C. Pronovost du Journal de Chambly 06/02/07 ( voir copie), elle antérine entièrement des données de l'UNESCO, à savoir que l'homme est responsable de ce qui se passe sur la planète suite au réchauffement de la terre, et dont les principaux responsables sont les gazs à l'effet de serre.

En parlant de la responsabilité de l'humain dans ce cas, nous pensons qu'il faut aussi y inclure les animaux d'élevage destinés à la consommation humaine, puisque le méthane ( Gaz à effet de serre) dégagé des lisiers contribue également à amplifier le problème, ainsi que pour les citoyens, et pour lesquelles elles génèrent un malaise social important.

Il faut se réjouir de la contribution financière \$ de votre gouvernement pour minimiser les effets néfastes de ce malheureux phénomène climatique. L'aide de 350 millions \$ fournie au Gouvernement du Québec pour réaliser surtout dans le domaine du transport les 12 éléments du plan de lutte à cette pollution est sûrement très apprécié.

Localement, nous luttons désespérément depuis 14 mois pour l'obtention d'un projet pilote gouvernemental de traitement complet du lisier de porc, issu d'une véritable biotechnologie pouvant fournir une réduction des odeurs ( porc) de 80% et des gazs à effet de serre de 85%.

Préféablement, nous pensons qu'un tel projet pourrait se faire dans les installations de l'éventuelle implantation de la méga-porcherie Labbé de Ste-Angèle de Monnoir, une municipalité voisine de la Ville de Mariville située en Montérégie.

En conséquence M. Baird, nous sommes convaincus que notre problème est similaire à celui de beaucoup de Canadiens dans ce domaine.

C'est pourquoi, nous pensons sincèrement, que de tels projets -pilote de traitement complet de lisiers d'animaux devraient voir le jour dans certaines régions du Canada, afin d'améliorer le bien-être collectif de la population canadienne.

Sauf erreur, le Canada ne possède pas actuellement de tels centres pouvant servir à titre d'interprétation, de référence et d'expérimentation en matière de traitement écologiques des lisiers d'animaux.

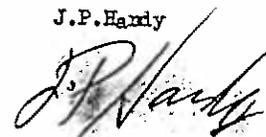
Puisque la vie animale est intégrée entièrement à celle des humains, nous estimons qu'un éventuel investissement sera devenu nécessaire pour le maintien du bien-être et la préservation de la qualité de vie de tous les canadiens.

Votre,

DISTRIBUTION

1e: M. Jean Pierre Blackburn  
2e: M. Maxime Bernier  
3e: M. Claude Bécharé  
4e: Journal de Chambly  
5e: Filière.

J.P. Hardy



LA PRESSE MONTREAL MERCREDI 3 JANVIER 2007

## Pas dans mon assiette



ARIANE KROL

La viande et le lait d'animaux clonés sont sans danger, vient de trancher la Food and Drug Administration américaine. De là à conclure qu'ils sont désirables aux yeux des consommateurs... Si on leur laisse le choix, ceux-ci risquent plutôt de lever le nez sur ces produits qu'ils n'ont jamais demandés.

Le public n'a pas besoin de savoir si son steak ou son yaourt provient d'un clone ou d'un de ses rejets, car les aliments sont identiques, disent les défenseurs de cette technologie. Quelle condescendance ! Il ne faut pas oublier que ce sont eux, et non les consommateurs, qui réclament l'utilisation de copies génétiques. La population a le droit de ne pas partager leur enthousiasme. Même si son aversion est plus épidermique que scientifique.

Les politiques scientifiques américaines ne sont d'ailleurs pas à l'abri des arguments émotifs. Si Washington refuse de financer la recherche sur les cellules souches d'embryons humains, c'est avant tout pour ne pas heurter la droite religieuse.

Les convictions religieuses influencent aussi les préférences alimentaires. On n'a qu'à penser aux juifs et aux musulmans qui refusent le porc, ou aux hindous végétariens qui s'abstiennent de consommer quelque viande que ce soit. Va-t-on les forcer à manger ces aliments sous prétexte qu'ils ne présentent aucun risque pour leur santé ?

Religion ou pas, il y a toujours

une grande part d'irrationnel dans nos préférences gustatives. Certaines réticences s'estompent avec le temps, mais la plupart ont la vie dure. Le bleu est une très jolie couleur, mais la boulangerie qui offrirait des croissants et des baguettes de cette teinte n'en vendrait pas beaucoup.

D'autres consommateurs ne voudront rien savoir des aliments issus du clonage, non par crainte pour leur santé mais parce qu'ils désapprouvent cette technologie. Leur position est aussi valable que celles des opposants aux OGM qui refusent d'en manger pour ne pas encourager une pratique qu'ils réprouvent.

Malheureusement, la FDA ne prévoit pas imposer l'étiquetage des produits issus du clonage. Cette information est pourtant essentielle pour que les consommateurs puissent choisir. C'est leur droit le plus strict, peu importe si leur choix est fondé sur des arguments scientifiques ou subjectifs.

Santé Canada fera connaître sa position à l'agence fédérale américaine d'ici quelques mois. Les aliments issus du clonage devraient apparaître aux États-Unis à la fin de cette année, mais ils ne pourront pas entrer ici tant que le gouvernement ne les aura pas approuvés. Pour la viande, le système de contrôle devrait être assez efficace, mais il ne serait pas étonnant que des laitages traversent la frontière. C'est probablement déjà le cas avec les ingrédients laitiers produits par des vaches américaines traitées avec la somatotrophine bovine, même si l'usage cette hormone est interdit au Canada.

Si jamais Ottawa autorise le commerce de ces nouveaux aliments, il faudra qu'il exige une mention sur l'emballage. Sa responsabilité ne se limite pas à prévenir la population des risques sanitaires. Il doit aussi lui permettre de faire des choix.

## OGM : un reportage fait fureur sur Internet

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Depuis quatre jours, plus d'un million d'internautes ont regardé le documentaire français *Les OGM sont-ils dangereux pour la santé? L'étude qui accuse*. Propulsé par une fausse rumeur de censure, ce reportage de 2005 se passe de courriel en courriel. Le sujet de tant d'intérêt? Deux études démontreraient que des rats nourris avec des OGM subiraient eux-mêmes des mutations génétiques.

C'est un documentaire très choquant parce qu'on voit que certains secrets commerciaux sont très bien protégés», indique Jocelyn Desjardins, de Greenpeace Québec, qui est évidemment ravi de voir la popularité inespérée de ce reportage. D'une moyenne de 300 connexions par jour, en novembre, le lien de Google qui présente la vidéo est maintenant visité par 10 fois plus de monde, tous les jours. Hier après-midi, ils étaient plus de 2,3 millions à avoir pris le temps de regarder le reportage.

Les messages qui accompagnent la vidéo, lorsqu'elle est envoyée par courrier électronique, parlent d'un cas de censure. Or il n'en n'est rien. « C'est un beau cas de téléphone arabe », admet Jocelyn Desjardins. Même le patron de la défunte émission française *90 minutes* a été surpris de l'ampleur du mouvement. Il a confirmé qu'il n'y avait pas eu censure. Si le reportage fait tant jaser, deux ans après sa diffusion initiale, c'est que peu de films abordent le sujet des organismes génétiquement modifiés, croit le représentant québécois de Greenpeace. Et celui de l'émission *90 minutes* adopte un ton très dramatique, avec musique d'ambiance et sous-entendus très efficaces. On y présente deux études sur des rats nourris aux OGM, dont une provenant du fabricant de grains transgéniques Monsanto. Bien qu'on ait trouvé des lésions sur certains rats nourris au maïs Monsanto, la multinationale a défendu son innocence. Avec succès : la France a autorisé son utilisation en 2005. Au Canada, ce maïs transgénique est approuvé pour la consommation humaine depuis 2003.

# De la viande clonée bientôt dans votre assiette?

TRISTAN PÉLOQUIN

La Food and Drug Administration américaine ouvre grande la porte à la vente de produits issus d'animaux clonés. Dans un rapport préliminaire publié hier, l'organisme conclut que la viande et le lait provenant de bovins, de cochons ou de chèvres qui sont le fruit d'une duplication génétique ne posent aucun risque pour la santé humaine.

Dans le long document de 650 pages, fruit de cinq années de recherches, l'organisme de contrôle estime que les animaux clonés d'âge adulte sont en fait « virtuellement indiscernables » des animaux normaux « sur le plan chimique et hématologique ».

► Voir CLONAGE en page A23

La FDA ajoute, dans une ébauche de ligne directrice pour l'industrie agroalimentaire aussi publiée hier, qu'aucune mesure spéciale relative à la nourriture issue de la descendance d'animaux clonés de quelque espèce que ce soit « ne lui paraît nécessaire. En d'autres mots, cela signifie que l'organisme ne juge pas indispensable l'étiquetage obligatoire de ces aliments.

La publication de ce rapport est la première étape vers une autorisation de la vente de viande et de lait d'animaux clonés aux États-Unis. Avant que le feu vert soit véritablement donné, les consommateurs américains ont 90 jours pour faire parvenir leurs commentaires à la FDA. Santé Canada, de qui viendra l'autorisation de vendre ces aliments au Canada, a indiqué hier à *La Presse* que cette fenêtre de 90 jours lui permettra de faire connaître sa position à la FDA en lui soumettant un mémoire.

Est-ce dire qu'on retrouvera d'ici le printemps de la bavette de Starbuck II ou du fromage de la brebis Dolly dans les étals de nos supermarchés? Non, répond le biologiste François Pothier, du département de science animale de l'Université Laval. « Ce que vise le rapport de la FDA, ce n'est pas de permettre la mise en marché de viande d'animaux clonés à proprement parler, mais plutôt de leur descendance », explique-t-il.

Par exemple, on retrouve ici, à Saint-Hyacinthe, près de 50 000 échantillons congelés dans l'azote de sperme de Starbuck II, la copie clonée du célèbre bœuf géniteur Starbuck, mort en 1999. Si la vente d'animaux clonés était autorisée par la FDA et Santé Canada, ces échantillons pourraient être vendus à des inséminateurs, qui s'en serviraient à leur tour pour donner naissance à des bœufs ou des vaches d'élite. Ce sont ceux-ci qui seraient utilisés pour la production alimentaire, et non les clones. « Pour un producteur, ce serait désastreux sur le plan financier de vendre directement une vache clonée dans le commerce de détail, note M. Pothier. Avec les techniques actuelles de clonage, chaque vache coûterait environ 100 000 \$. On est encore loin, très loin d'avoir de la viande clonée dans nos assiettes. »

« Ce que voulait déterminer la FDA, dans le fond, c'est si un animal cloné a des gènes anormaux ou des cellules qui contiennent des toxines dangereuses, qui auraient pu être transmis dans la descendance, poursuit le biologiste. Or il semble que ce n'est absolument pas le cas, si on en croit la FDA. »

Malgré tout, la publication du rapport a provoqué hier une levée de boucliers de la part d'organismes de défense des consommateurs aux États-Unis. « Les consommateurs seront désormais exposés à des produits qui sont potentiellement dangereux et qui soulèvent une foule de questions éthiques, le tout sans étiquetage », a déploré le directeur du Centre pour la sécurité alimentaire, Joseph Mendelson.

Une responsable de la Consumer Federation of America, Carol Tucker, a pour sa part affirmé que la FDA ferme les yeux sur des recherches scientifiques qui démontrent que le clonage génère plus d'animaux déformés et mornés que toute autre technologie de reproduction.

En septembre, le groupe de recherche non partisan Pew Initiative on Food and Biotechnology a publié un rapport démontrant que 64 % des Américains sont mal à l'aise face à l'idée de manger de la nourriture issue du clonage.

Selon Yves Brindley, directeur de la production au Centre d'insémination artificielle du Québec, ce malaise s'explique par un manque d'information chez les consommateurs. « Avec les biotechnologies, les gens mettent tout dans le même panier, note-t-il. Quand on leur parle de clonage, ils pensent qu'on a joué

dans l'ADN des animaux, alors qu'il s'agit en fait d'une copie conforme. Quelque part, il y a aussi des gens qui font tout pour que la population ait peur pour pas grand-chose. »

Avec Associated Press et Presse Canadienne

# De la viande clonée bientôt dans votre assiette ?

# LA PRESSE

Montreal vendredi 29 décembre 2006 Le plus grand quotidien français d'Amérique

## QU'EST-CE QUE LE CLONAGE ?

Pour produire un clone, le noyau de l'ovule d'un donneur est retiré et remplacé par l'ADN d'une vache, d'un cochon ou d'un autre animal. Dans le cas de Starbuck II, créé en 2000, cet échantillon d'ADN provenait d'une oreille du défunt Starbuck original. Un petit choc électrique est ensuite donné pour fusionner l'ovule avec l'ADN, permettant ainsi le développement d'un embryon génétiquement identique à l'animal d'origine. Selon les spécialistes de la question, une tentative de clonage sur 60 fonctionne, tout au plus. Les 59 autres mènent à un rejet, à la mort de l'embryon ou à un animal mal formé.

Avec Associated Press et Presse Canadienne

# De la viande en éprouvette

MATHIEU PERREAU

Il est rare que les producteurs de viande et les défenseurs des droits des animaux soient du même côté de la clôture. Et pourtant, Jason Matheny reçoit régulièrement des appuis de la part de groupes comme People for the Ethical Treatment of Animals, qui considère que manger un hamburger est de la « McCruauté », ou In Defense of Animals, notamment responsable de l'interdiction du foie gras dans les restaurants de Chicago.

Jason Matheny, économiste à l'Université John Hopkins à Baltimore, est l'un des fondateurs de New Harvest, un groupe qui veut produire de la viande en éprouvette.

Deux technologies ont été mises au point entre 2002 et 2005 par la NASA et un groupe de recherche dont fait partie M. Matheny. Des biologistes hollandais y travaillent également depuis l'an dernier.

Deux avenues sont possibles. « On peut prélever un morceau de muscle sur un animal et le faire grossir en laboratoire, explique M. Matheny, joint par téléphone. C'est la voie choisie par les chercheurs du collège Touro, à New York, qui travaillent avec la NASA. Ou on peut prendre des cellules souches, les transformer en cellules de muscle et les faire se multiplier. Cette approche est plus efficace jusqu'à maintenant. »

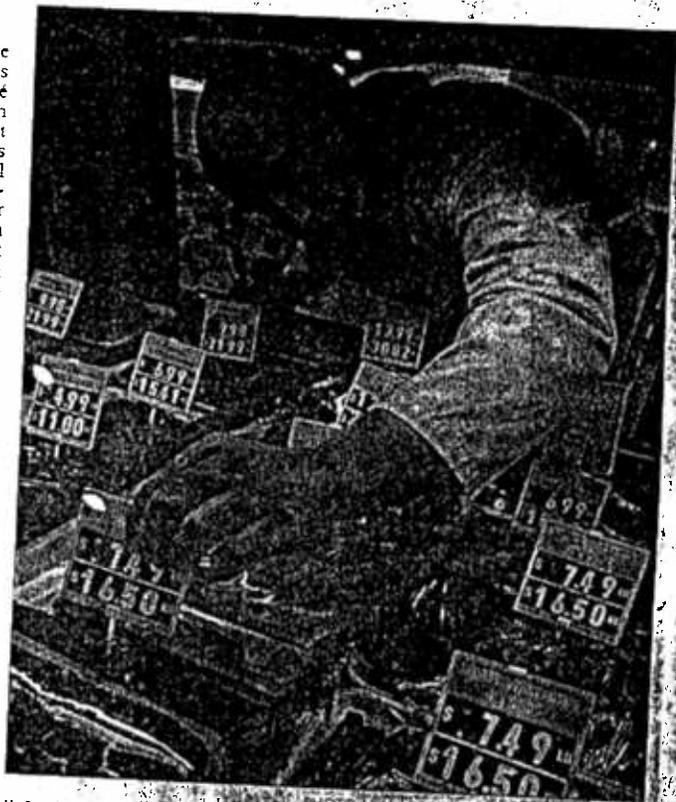
Ces recherches sont issues de technologies biomédicales permettant par exemple de cultiver des greffons de peau. Le problème, c'est que les prix ne sont pas les mêmes dans les hôpitaux et chez le boucher.

« Pour le moment, fabriquer 500 g de viande en éprouvette coûte environ 10 000 \$, précise M. Matheny. Ce n'est pas un problème pour les greffes de peau. Mais personne ne va payer cette somme pour un hamburger, même s'il s'agit d'une personne qui se sent coupable de la souffrance des animaux d'élevage. »

## Baisser les coûts

La bonne nouvelle, c'est que les coûts ont considérablement baissé depuis le début des recherches, selon M. Matheny : le coût de production de 500 g de viande en éprouvette était au départ de plusieurs centaines de milliers, voire de millions de dollars.

Le secret réside dans le milieu de croissance. Il faudra inventer un qui corresponde aux coûts de production du secteur agroalimentaire. Ceux que nous utilisons ne sont que des adaptations des milieux de croissance biomédicaux. Je pense qu'il faudra au moins une dizaine d'an-



Il faudra au moins une dizaine d'années avant que la viande produite en éprouvette n'arrive aux étals des bouchers.

nées pour arriver à une solution viable. »

Un autre problème sera d'organiser la croissance de la viande de manière à ce qu'elle ressemble à un steak ou à une poitrine de poulet. Mais M. Matheny souligne qu'il y a eu d'importants progrès dans la production de greffons à partir de simples cellules. Il est notamment possible de fabriquer des artères et différents organes comme une vessie.

La NASA, qui veut diversifier l'alimentation spatiale en prévision de missions à long terme sur la Lune ou vers Mars, travaille aussi sur le poisson. Quant aux Néerlandais, leur intérêt vient de la densité de population de leur pays, selon M. Matheny.

« Les Pays-Bas sont un important producteur de porcs. Ça cause des problèmes environnementaux et, comme la population urbaine vit très près des campagnes, il est impossible de passer outre. Ces problèmes, comme on le fait au Nord. Alors le gouvernement finance beaucoup de recherches sur les substituts de la viande. Cela va des ersatz produits à partir de fèves à la viande en éprouvette. »

## Pourquoi ?

L'intérêt de M. Matheny pour cette technologie provient de ses études en santé publique.

« C'est très intéressant, notamment l'impact sur la santé de nos méthodes de production agricole. On peut penser aux maladies cardiovasculaires, liées à la teneur en gras de la viande, à la salmonellose, qui touche la moitié de la viande aux États-Unis, à la pollution des cours d'eau, à la production de méthane par les troupeaux, ce qui augmente l'effet de serre, et à la grippe aviaire, en grande partie due au confinement et à la concentration de la volaille dans les fermes asiatiques. »

« La viande en éprouvette permettrait de régler beaucoup de ces problèmes. On peut aussi imaginer des viandes qui contiennent davantage de composés bénéfiques, comme les oméga-3, ou une combinaison de gras moins néfastes pour la santé. »

« La technologie pourrait aussi diversifier le contenu des repas associées au végétarisme. Ça peut être intéressant. On peut imaginer que, pour cultiver la viande en éprouvette, on n'a pas besoin de la viande d'animaux en voie de disparition... Par exemple, un steak de panda géant. »